INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026-52

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION, À LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT ET À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2026

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles, L. 953-6, D. 741-9 à D. 741-11, R. 951-5-1 et R. 951-5-2 ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-327 à R. 211-393, R. 211-537, R. 251-1 à R. 251-93 et R. 271-1 à R. 271-23 ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du Premier Ministre du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et du ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;
Vu la circulaire du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace du 17 avril 2026 relative à l'organisation des élections professionnelles de décembre 2026 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu l'arrêté d'établissement 2026-40 du 2 octobre 2026 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au comité social d'administration, à la commission paritaire d'établissement et à la commission consultative paritaire des agents non titulaires lors des élections professionnelles de décembre 2026,
Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;

Considérant que l'établissement a accepté la solution de vote électronique Voxaly Docaposte proposée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
Considérant les résultats du tirage au sort du 3 novembre 2026 de l'ordre d'apparition des candidatures dans la solution de vote électronique,

ARRÊTE

Article 1er : Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour le Comité social d'administration de l'établissement (CSAE) :

1. Liste présentée par la Fédération syndicale unitaire (FSU) :

Civilité	Nom	Prénom	Corps, groupe de corps ou équivalence pour les contractuels la cas échéant
Madame	GARCIN-MARROU	Isabelle	P.U.
Madame	BERLIOZ-ARTHAUD	Rita	ITRF B
Madame	PARA	Fabienne	Contractuelle ITRF A
Monsieur	COSTE	Clément	MCF
Madame	GENOD	Béatrice	Contractuelle ITRF B
Monsieur	ALIBERT	Cédric	ITRF C
Madame	DOLEZ	Charlotte	MCF
Monsieur	LAPLAGNE-ZOROBABEL	Loïc	Contractuel ITRF C
Madame	ENAULT	Ambre	Contractuelle B
Monsieur	SOUKSAVANH	Thierry	ITRF B

2. Liste présentée par la Confédération générale du travail (CGT) :

Civilité	Nom	Prénom	Corps, groupe de corps ou équivalence pour les contractuels la cas échéant
Monsieur	SIGOILLOT	Nicolas	PRAG
Madame	COLLOMBON	Maya	MCF
Monsieur	BEN YOUSSEF	Mohamed Slim	MCF
Madame	VOLIN-COLOMBATTO	Anaïs	Contractuelle A
Monsieur	LEGRENEUR	Loïck	Contractuel ATER
Madame	PULCE	Marion	PRAG
Madame	PORTET	Aurore	PRAG
Madame	BLOM	Amélie	MCF
Monsieur	CORONEL CRESPO	Daniel	Contractuel ATER

Madame	MELEY	Charlotte	Doctorante contractuelle

Article 2 : Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour la Commission paritaire d'établissement (CPE) :

1. Listes présentées par la Fédération syndicale unitaire (FSU) :
   Déléguée unique : Isabelle Garcin-Marrou ;
   Déléguée adjointe unique : Rita Berlioz-Arthaud.

	Civilité	Nom	Prénom
ITRF A	Madame	MAGIN	Carole
	Monsieur	BÉDOUIN	Thomas
ITRF B	Monsieur	MARQUES	Christophe
	Madame	BERLIOZ-ARTHAUD	Rita
AENES A	Monsieur	CORBION	Kévin
	Madame	OKIO DAUVILILERS	Béabo

Article 3 : Les candidatures sur sigle suivantes ont été enregistrées pour la Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT) :

1. Confédération française démocratique du travail (CFDT)
   Représentant : Mathieu HANS
   Représentante adjointe : Ghislaine CHERBLANC

2. Fédération syndicale unitaire (FSU)
   Représentante : Isabelle GARCIN-MARROU
   Représentante adjointe : Rita BERLIOZ-ARTHAUD

3. Force ouvrière (FO) :
   Représentant : Johnny DURAND
   Représentant adjoint : Sylvain EXCOFFON

4. Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC) :
   Représentant : Thomas BARTOLUCI
   Représentante adjointe : Marie-Hélène PIQUEMAL

Article 4 : Les candidatures sont déclarées recevables.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 5 novembre 2026 et de sa transmission à la rectrice de région académique, chancelière des universités. Il est publié sur l'intranet des personnels, affiché en salle des personnels et transmis par courriel aux électeurs.

Fait à Lyon le 4 novembre 2026

La Directrice de l'IEP de Lyon,

SCIENCES PO LYON

Hélène SURREL

Annexe : procès-verbal du tirage au sort de l'ordre d'apparition dans la solution de vote électronique

UNIVERSITÉ DE LYON

SCIENCES PO LYON

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE D'APPARITION DANS LA SOLUTION DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Lieu : Sciences Po Lyon, bâtiment D, bureau 1.12.

Date et heure : 3 novembre 2026, 12 h 00.

En présence de :

- Sandrine Freyri, présidente du bureau de vote électronique ;
- Kévin Corbion, secrétaire du bureau de vote électronique ;
- Nicolas Sigoillot, délégué de liste de la CGT ;
- Rita Berlioz-Arthaud, déléguée de liste adjointe de la FSU ;
- Mathieu Hans, représentant de la CFDT.

Les personnes ci-dessus sont réunies pour tirer au sort, pour chaque scrutin, l'ordre dans lequel les candidatures apparaîtront dans la solution de vote électronique lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.

Par un courrier électronique du 2 novembre 2026, tous les délégués de liste et leurs adjoints, et tous les représentants et leurs adjoints s'agissant des candidatures sur sigle, ont été informés de la date, de l'heure et du lieu du tirage au sort.

Pour l'affichage des candidatures au CSA de l'établissement, Mathieu HANS a tiré au sort :
1. FSU 2. CGT

Pour l'affichage des candidatures à la CCP des agents non titulaires, Nicolas SIGOILLOT a tiré au sort :
1. CFDT 2. FSU 3. FO 4. SNALC

Pour l'affichage des candidatures à la CPE, la FSU étant le seul syndicat à avoir déposé des listes, aucun tirage au sort n'était nécessaire.

Après signature, le présent procès-verbal est transmis par courrier électronique aux délégués de liste et à leurs adjoints, ainsi qu'aux représentants de candidatures sur sigle et à leurs adjoints.

Fait à Lyon, le 03/11/2026 à 12 h 10.

Signatures :

Sandrine Freyri Kévin Corbion Nicolas Sigoillot Rita Berlioz-Arthaud Mathieu Hans

